

PLAN

2^{ème} partie

P **P**révention
L et
U **L**utte contre les
I **I**ndonations et leurs
E **E**ffets sur les
S **S**inistrés

**Le Plan
" P.L.U.I.E.S. "**

est une initiative du
Gouvernement de la



Objectif n°5 :
Améliorer la gestion de
crise en cas de catastrophe

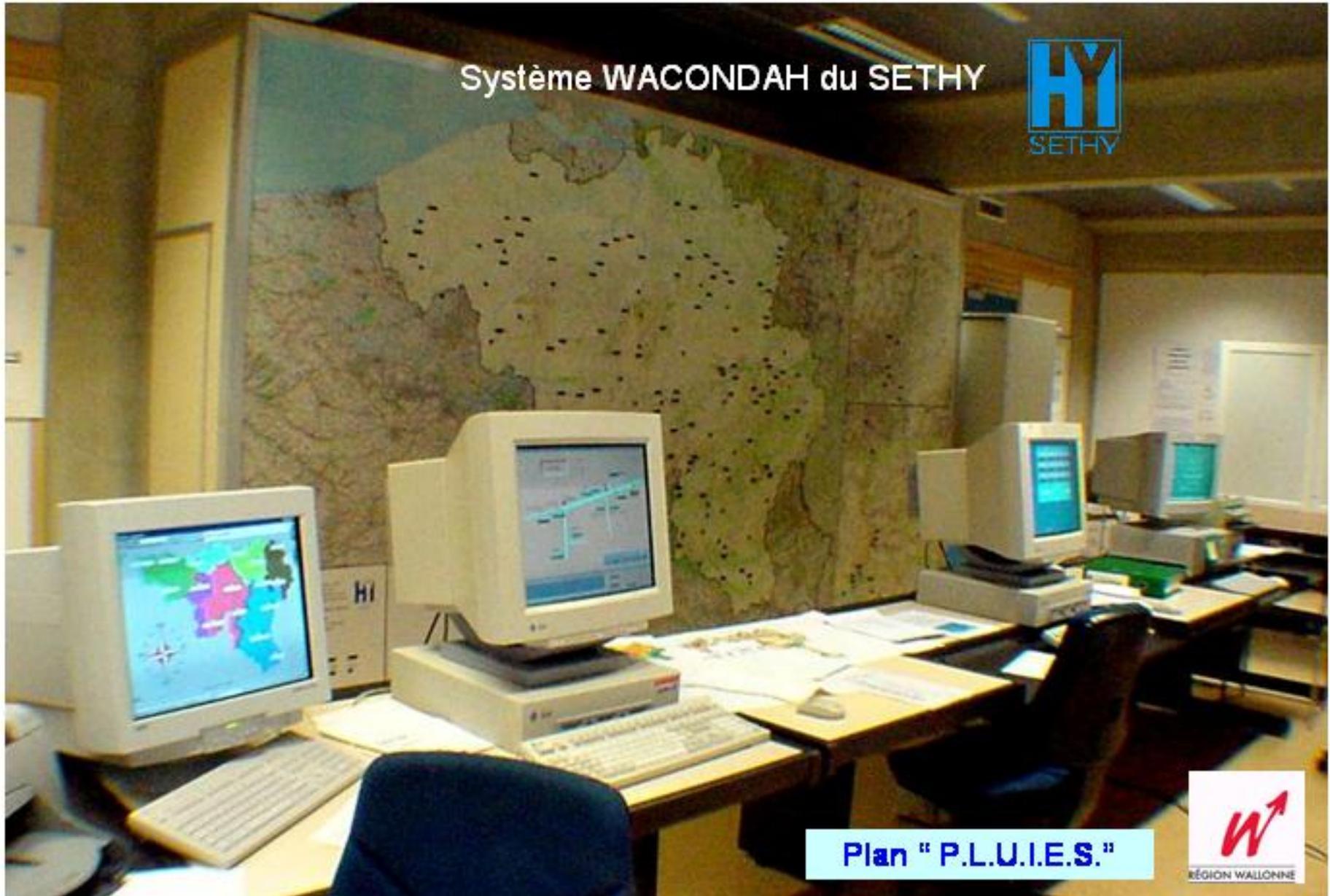


Programme triennal et
équipement des communes

Plan " P.L.U.I.E.S. "

Objectif n°5 : Améliorer la gestion de crise

Système WACONDAH du SETHY



Plan " P.L.U.I.E.S. "



Objectif n°5 : Améliorer la gestion de crise

Réseau de télémesure et limnimétrie



Plan " P.L.U.I.E.S. "

Objectifs du plan PLUIES

Décisions du Gouvernement wallon des 9 janvier et 24 avril 2003

- ♣ Améliorer la connaissance des risques de crues et d'inondations
- ♣ Diminuer et ralentir le ruissellement des eaux sur le bassin versant
- ♣ Aménager les lits des rivières et des plaines alluviales en tenant compte des aléas météorologique et hydrologique, tout en respectant et en favorisant les habitats naturels, gages de stabilité
- ♣ Diminuer la vulnérabilité dans les zones inondables
- ♣ Améliorer la gestion de crise en cas de catastrophe

Objectifs déclinés en 27 actions

Gestion et suivi du Plan « PLUIES



Les 28 actions du plan PLUIES

AT&E 1 – Carte zones inondation

AT&E 2 – Plaines alluviales

AT&E 3 – Règlement d'urbanisme

AT&E 4 – Information AT aux communes

**AT&E 5 – Réorientation politique
égouttage (PASH)**

**AT&E 6 – Permis centre regroupement
produits dragage et curage**

AT&E 7 – Démergement

A&R 1 – Relevé des « Points noirs »

A&R 2 – Gestion coordonnée travaux

A&R 3 – Restauration zones humides

A&R 4 – Création zones à inonder

A&R 5 – Bassins retenue en milieu agri

A&R 6 – Remontée de nappes

A&R 7 – Haies (implantation, entretien)

A&R 8 – Pratiques agricoles

A&R 9 – Couverture interculture

A&R 10 – Limnimétrie

A&R 11 – Contrats rivière

E&TP 1 – Hydrologie et système d'alerte

**E&TP 2 – Etude pertinence bassins
écrêteurs**

E&TP 3 – Préservation des bras morts

E&TP 4 – Travaux dragage et curage

**E&TP 5 – Création CET et centres de
regroupement pour produits
dragage et curage**

**E&TP 6 – Ouvrages protection locale
zones habitées**

PL 1 – Programmes triennaux

PL 2 – Equipement des communes

**CIB&I 1- Intensification des
coopérations intra-belges et
internationales**

**CIB&I 2- Implication régionale dans la
gestion de crise**

Les 6 actions du plan PLUIES relevant du Ministre de l'urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire

- Cartographie des zones d'inondation**
- Politique générale d'aménagement des plaines alluviales et des terrains longeant les cours d'eau**
- Règlement régional d'urbanisme intégrant les mesures favorisant la prévention des inondations**
- Information aux communes des outils d'aménagement du territoire**
- Réorientation de la politique d'égouttage au sein des PASH (plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique)**
- Accélération du traitement des demandes de permis relatifs à l'implantation et à l'exploitation des centres de regroupement pour produits de dragage et de curage**
- Gestion du démergement**

Les 11 actions du plan PLUIES relevant du Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité

- Relevé des " points noirs " sur les cours d'eau non navigables
- Gestion coordonnée avec les Provinces des travaux d'entretien des cours d'eau non navigables
- Préservation et restauration des zones humides
- Création de zones à inonder sur des terres agricoles et forestières et de zones de rétention des eaux, en particulier sur les têtes de bassins
- Construction de bassins de retenue pour l'agriculture
- Gestion de la remontée des nappes
- Plantation et entretien des haies, talus et bosquets
- Mise en œuvre et optimisation des pratiques agricoles et du gel des terres, en ce compris les mesures agri-environnementales, en vue de limiter l'érosion des sols et le ruissellement
- Augmentation des couvertures intercultures sur les terres agricoles
- Développement du réseau limnimétrique en vue d'améliorer la procédure d'alerte
- Collaboration des contrats de rivière pour la mise en œuvre des actions du plan PLUIES

Les 6 actions relevant du

Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics

- Développement du réseau de stations de télé-mesurage
- Etude de la pertinence de la construction de bassins écrêteurs
- Préservation des bras morts
- Poursuite des travaux de dragage et de curage
- Création de centres de regroupement pour produits de dragage et de curage
- Rehaussement de berges pour la protection des zones habitées, par le biais d'installations fixes ou mobiles et/ou la restauration des berges naturelles

Les 2 actions du plan PLUIES relevant du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique

- **Intégration des priorités de lutte contre les inondations dans les programmes triennaux**
- **Equipped des communes**

Les 2 actions du plan PLUIES relevant du Ministre-Président

- Intensification de la coopération transnationale et transrégionale
- Implication régionale dans la gestion des crises, au niveau local, provincial ou régional (centres de crise, mobilisation de la protection civile, réquisition de l'armée, ...)